

Publié le 2/07/2024

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DU VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à 17h, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Date de convocation
20.06.2024

Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Patrice MARTIN, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Mme Nathaly MONROCQ, M. Eric MARGERIE, Mme Régine ENEE, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 6
Quorum : 6

Absents excusés : Mme Alexandra LEPINAY, MM. Laurent DECLERCK et Stéphane AMILCAR

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

Délibération n° 2024 / 13B

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre pour la réalisation du programme 2023 de réhabilitation de l'assainissement collectif : annexe n°4 de rémunération définitive du maître d'œuvre

Par délibération en date du 23 janvier 2023, le Bureau communautaire a attribué à SICEE Ingénierie la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme 2023 de réhabilitation de l'assainissement collectif. La rémunération est basée sur un pourcentage de 4,3 % du montant HT des travaux définis dans le cadre du programme. Pour établir le montant définitif de rémunération, il convient d'appliquer ce taux à l'estimation définitive en euros hors taxe du coût prévisionnel des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux HT pour la rue Fred Scamaroni à Frénouville est arrêté à 339 400 € HT. Il convient donc d'arrêter le montant forfaitaire de la maîtrise d'œuvre à 14 594,20 € HT pour cette partie des travaux. Le montant total de ce marché s'élève ainsi à 26 999,70 € HT.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ Acte le montant forfaitaire HT de maîtrise d'œuvre pour la rue Fred Scamaroni à Frénouville à 14 594,20 € HT ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer l'annexe correspondante.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude FOUCHER



Le Président,
Philippe PESQUEREL

